1. Objet et domaine d'application

Ce programme de vérification a pour objet de définir les modalités de vérification des installations de thermométrie fixes et mobiles (thermomètres à alcool, sondes mobiles avec boitier de lecture).

2. Définitions

VÉRIFICATION : confirmation par examen et établissement de preuves tangibles que les exigences spécifiées ont été satisfaites.

3. Documents de référence

Norme ISO 9001 chapitres 7.1.5 « ressources pour la surveillance et la mesure »

4. Mode opératoire

4.1 cas des installations de thermométrie mobiles

4.1.1 thermomètre à alcool

Avant chaque utilisation le magasinier doit s'assurer que le thermomètre est en bon état. Cette vérification est enregistrée sur le document EN 7.1-5-4

4.1.2 sonde mobile avec boitier de lecture

Avant chaque utilisation, le magasinier s'assure du bon fonctionnement des sondes (pas de valeur aberrantes).

Une demande de travaux est rédigée en cas de défaut de fonctionnement.

Une fois par an, le magasinier doit s'assurer de la cohérence entre la valeur affichée par le boitier de lecture et l'humidimètre. La différence ne doit pas excéder 2°C.

4.2 cas des installations de thermométrie fixes

- Lorsque la cellule est vide et si possible une fois par an, le magasinier doit faire un relevé de température pour chaque sonde et chaque niveau après avoir ventilé la cellule pendant une ½ heure.

Le document d'enregistrement EN 7.1-5-5 est complété. Ce document (ou l'édition des relevés) est transmis au service qualité.

Pour une sonde donnée, la différence de température entre 2 niveaux ne doit pas excéder 4°C.

Si la différence de température entre 2 niveaux excède les tolérances admises, la sonde doit être réparée.

- Tous les mois, le magasinier s'assure du bon fonctionnement des sondes (pas de valeur aberrantes).

Une demande de travaux est rédigée en cas de défaut de fonctionnement.

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

REDACTION

Nom :	J. DEBOURGES
Visa :	JD

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION